

Franklin et de Keewatin; 58 écoles ont ainsi été prises en charge par le ministère de l'Éducation des Territoires, en plus de celles qui relevaient déjà de lui.

Le ministère de l'Éducation des Territoires poursuit l'œuvre entreprise dans le passé par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et s'efforce d'apporter aux résidents du Nord autant de chances de recevoir une bonne instruction qu'à n'importe quel autre Canadien. De nouvelles écoles ont été construites à Edzo, Frobisher Bay, Baker Lake, Cape Dorset, Coral Harbour et Clyde River, et des programmes d'études tenant compte de l'héritage culturel des élèves esquimaux, indiens et métis, qui constituent la majorité des élèves de ces écoles, ont été mis au point. Le ministère, avec l'assistance du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, est en train d'inaugurer la collection des histoires et légendes du peuple Dogrib, et une grammaire et un dictionnaire en langue Dogrib sont en voie de réalisation.

### 7.1.4 Enseignement des Indiens et des Inuit

**Indiens.** Le nombre d'élèves indiens inscrits à des cours préparatoires à la formation professionnelle s'est élevé à 4,503 en 1972-73, contre 3,962 en 1971-72. Au cours de la même période les effectifs universitaires ont également progressé, passant de 559 à 911, de même que les élèves inscrits en formation pédagogique, dont le nombre est passé de 63 à 104. Les effectifs en formation professionnelle sont passés de 562 à 1,368. L'histoire, les traditions et les langues indiennes font maintenant partie du programme d'études et la culture autochtone est mise en valeur par l'utilisation de la langue, d'aides visuels, de bandes sonores, d'imprimés ainsi que de danses et d'arts indiens.

En janvier 1973, 71,319 enfants indiens étaient inscrits dans des classes d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire dans des écoles fédérales ou provinciales. Le programme d'enseignement préscolaire pour les enfants de quatre et cinq ans a reçu une attention toute spéciale. Il s'est produit une augmentation de 2.1% des effectifs du préscolaire et de 4% des effectifs du secondaire. L'aide financière du gouvernement fédéral aux élèves indiens fréquentant des écoles non fédérales s'échelonne entre le paiement des frais de scolarité et la fourniture d'autobus scolaires, dont un grand nombre sont mis en service par des conseils de bande ou des entrepreneurs indiens, et l'entretien complet dans des maisons de pension ou des résidences d'étudiants, lesquelles ont accueilli au cours de l'année 11,000 élèves indiens qui ne pouvaient fréquenter les écoles locales à cause de leur éloignement ou pour d'autres raisons.

Il existe des écoles fédérales pour les Indiens dans toutes les provinces à l'exception de Terre-Neuve. Au cours de 1972-73, 22 importants projets de construction scolaire avaient été mis en chantier ou terminés, ce qui représente au total pour les écoles fédérales 112 salles de cours, sept gymnases et 42 locaux pour le personnel au coût approximatif de \$11 millions. Un autre montant de \$5 millions a été déboursé pour des salles de cours dans les écoles provinciales fréquentées par les élèves indiens.

**Inuit (Esquimaux).** L'instruction et la formation professionnelle sont particulièrement mises en valeur en tant que moyens d'aider les Inuit à s'adapter à un nouveau mode de vie. En 1972-73, 4,600 Inuit fréquentaient l'école dans les Territoires du Nord-Ouest, contre seulement 451 sur un total de 2,000 élèves en 1955. Il existe 69 villages dans les Territoires, dont 32 sont des villages inuit. Sur les 58 écoles, 30 sont situées dans des villages inuit. Des classes maternelles sont offertes dans 35 de ces écoles, dont 22 se trouvent dans des villages inuit.

Dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest l'éducation relève à la fois du gouvernement fédéral et du gouvernement territorial et est administrée par le ministère de l'Éducation des Territoires du Nord-Ouest. En avril 1969 le gouvernement territorial a pris en charge l'administration scolaire du district de Mackenzie et, un an plus tard, du district de l'Arctique oriental. L'instruction des Inuit du Nouveau-Québec demeure du ressort du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pour la première fois en 1973, la langue esquimaude a été la langue d'instruction dans quelques localités et elle faisait partie du programme d'études dans plusieurs autres.

La Division de l'éducation permanente et spéciale du ministère s'occupe de toutes les activités éducatives et de formation qui ne font pas partie des systèmes réguliers d'enseignement primaire et secondaire. Les programmes d'éducation permanente sont conçus pour aider les adultes des territoires à développer au maximum leurs aptitudes et à rendre leur vie plus significative et plus confortable à une époque où la technologie évolue sans cesse.